

COMMUNIQUE DE PRESSE

#Chiffre #Investissements

Lyon, 10 février 2022

Le chiffre : 115,4* millions d'euros investis par l'agence de l'eau en 2021 en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les projets en faveur de l'eau

* hors primes pour épuration

Après une année 2020 fortement marquée par la crise sanitaire, l'année 2021 a vu la reprise des investissements. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a accompagné en tout **1 079 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

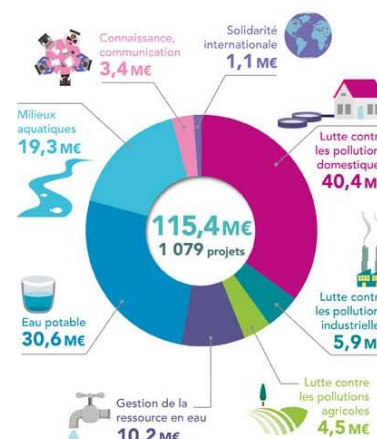
Au titre de son appel à projets « Rebond, Eau, Biodiversité, Climat » sur les 2 années 2020-2021, elle a notamment financé **298 projets** pour **42 M€**, afin de soutenir la relance de l'activité économique.

Les chiffres clés en 2021 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **61 % des aides (71 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :
 - **40,4 M€ pour réduire les rejets de pollution domestique**, dont 9,1 M€ pour traiter les eaux usées et 31,3 M€ pour améliorer leur collecte, notamment par temps de pluie (14,8 M€, dont 8,7 M€ pour déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement et les infiltrer),
 - **30,6 M€ pour l'eau potable**, dont 27,4 M€ pour des travaux de réhabilitation/renouvellement des infrastructures (captages, réseaux, réservoirs et usine de traitement).

Parmi ces aides, 11,1 M€ ont été octroyés pour la réparation des ouvrages d'eau potable (4,7 M€) et d'assainissement (6,4 M€) endommagés par les crues de 2019 et 2020, principalement dans le département des Alpes-Maritimes (10,5 M€).

- **17 % des aides (19,3 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, dont 8 M€ pour renaturer les cours d'eau, 4,5 M€ pour des « Paiements pour Services Environnementaux » (PSE, rémunérations versées à des agriculteurs pour des pratiques favorables à l'eau et à la biodiversité), 2,9 M€ pour animer les actions territoriales, 1,5 M€ pour préserver les zones humides, 1 M€ pour restaurer les milieux marins et 1 M€ en faveur de la biodiversité dans le cadre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2021 ».



**SAUVONS
L'EAU!**

SauvonsLeau

www.eaurmc.fr

- **9 % des aides (10,2 M€)** visent une **meilleure gestion de la ressource en eau**, dont 8,2 M€ pour des travaux d'économies par modernisation des canaux d'irrigation (4,8 M€) et réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable (2,9 M€), et 1,3 M€ pour des actions visant un meilleur partage entre usagers.
- **5 % des aides (5,9 M€)** concernent **les pollutions industrielles**, dont 4,2 M€ pour réduire les rejets de macropolluants organiques et 1,5 M€ pour supprimer des micropolluants et toxiques.
- **4 % des aides (4,5 M€)** contribuent à **réduire les pollutions agricoles**, dont la quasi-totalité (4,2 M€) attribuée à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour le versement d'aides directes aux agriculteurs qui modifient leurs pratiques (conversion à l'agriculture biologique et réduction des rejets de produits phytosanitaires).
- **Les 4 % des aides restants (4,5 M€)** vont respectivement aux actions de **connaissance et de communication (3,4 M€)** et à la **solidarité internationale (1,1 M€)**.

Parmi ces projets, des opérations remarquables en 2021

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE Un nouveau réservoir d'eau potable pour Forcalquier

La commune de Forcalquier va renouveler le réservoir de Saint-Marc, vétuste et très dégradé. Cet ouvrage stocke les eaux fournies par les ressources souterraines de la commune et sert à distribuer l'eau aux habitants. Sa taille est actuellement surdimensionnée, ce qui entraîne des temps de séjour de l'eau trop longs, ainsi que des contraintes d'exploitation. Sa réhabilitation n'étant économiquement pas possible, la commune va construire un nouveau réservoir plus adapté à l'évolution de la population d'ici 2048. L'agence de l'eau apporte à la commune **une aide de 1,2 M€** au titre du rattrapage structurel en zone de revitalisation rurale.

METROPOLE DE MARSEILLE Economie d'eau à l'usine de production d'eau potable des Giraudets

La Métropole de Marseille va moderniser et augmenter la capacité de traitement du complexe de potabilisation des eaux des Giraudets situé sur la commune des Pennes-Mirabeau au nord de Marseille. Ce complexe comprend plusieurs usines de potabilisation de l'eau, vieillissantes pour la plupart. La Métropole va construire une nouvelle unité de production d'eau potable en rive gauche du canal de Marseille, qui intégrera un process de recyclage des eaux de lavage des filtres. Cette usine remplacera les anciennes usines situées en rive droite, dont les eaux de lavage des filtres étaient rejetées sans recyclage dans le ruisseau du Raumartin. Ce dispositif, qui permettra de faire des économies d'eau d'environ 450 000 m³/an, est financé par **l'agence de l'eau à hauteur de 430 600 euros** dans le cadre du contrat métropolitain.

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE Un marathon de la biodiversité

La communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération s'engage dans l'opération « Marathon de la biodiversité », qui vise à planter 42 km de haies et créer 42 mares, afin de favoriser le cycle de vie des espèces fréquentant les milieux aquatiques et humides. Deux secteurs sont concernés : le bassin versant de la Blanche, avec son réseau semi bocager d'importantes zones humides et les vallées alluviales de la basse Bléone, moyenne Durance et Asse, jalonnées de grandes cultures. L'objectif de ce projet est dans un premier temps de planter 10 km de haies et de creuser 10 mares en collaboration avec une quinzaine d'agriculteurs d'ici 2025. Cette opération, retenue dans le cadre de l'appel à projets « eau et biodiversité » de l'agence de l'eau, s'inscrit dans le plan de gestion stratégique des zones humides de la vallée de la Blanche, porté par le syndicat mixte Asse Bléone. Elle bénéficie d'une **aide de 187 400 euros** de l'agence de l'eau.

VAUCLUSE Végétalisation de cours d'écoles à Avignon pour mieux gérer les eaux de pluie

La ville d'Avignon s'engage dans une démarche de désimperméabilisation et de végétalisation de ses cours d'écoles, afin de lutter contre les îlots de chaleur et de réintroduire de la nature en ville. Trois premières écoles primaires et élémentaires, sur les 58 que compte la commune, ont vu leur cour remodelée durant l'été 2021. L'enrobé existant a fait place à des espaces verts et surfaces drainantes, qui permettent à l'eau de pluie de s'infiltrer directement dans les sols ou de rejoindre une noue d'infiltration, désengorgeant ainsi

les réseaux d'assainissement. Les travaux sur les 3 écoles pilotes ont reçu une aide de l'agence de l'eau de **192 200 euros** au titre de son appel à projets « Rebond Eau, biodiversité, Climat 2020-2021 ».



42 M€

C'est le montant des aides attribuées par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse aux collectivités, industriels et agriculteurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur, au titre de l'appel à projets Rebond pour les années 2020 et 2021. L'agence a adapté et élargi temporairement ses règles d'intervention, afin

d'accélérer les travaux en faveur de l'eau, de l'assainissement et de la protection de la biodiversité, freinés par la crise sanitaire.

Dans le cadre de cet appel à projets Rebond 2020-2021, le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur a bénéficié de 42M€ pour 298 opérations, dont 24,3 M€ pour l'eau potable, 10,8 M€ pour l'assainissement, 4,1 M€ pour l'industrie, 1,6 M€ pour la gestion quantitative et 1,2 M€ pour restaurer les milieux aquatiques.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau / Valérie Santini / 06 33 03 76 24 / valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Leslie Brunner - 06 76 33 55 15